

RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA FACULTÉ NOTRE-DAME ET DE L'INSTITUT DE SCIENCES RELIGIEUSES DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE (PARIS)

20 et 21 NOVEMBRE 2023

La *Faculté Notre-Dame* (FND) et l'*Institut supérieur de Sciences religieuses* (ISSR) ont reçu la visite de la *Commission d'évaluation externe* mandatée le 29 septembre 2023 par l'AVEPRO. Composée des professeurs *Patrick Valdrini*, de l'*Université pontificale du Latran* à Rome, Président de la *Commission*, *Arnaud Join-Lambert*, de l'*Université catholique de Louvain*, *Marek Urban*, CSSR, de l'*Université Jean-Paul II de Cracovie*, ainsi que de M. *Mériadec Ménégheto*, PSS, étudiant doctorant à l'*Institut catholique de Paris*, la Commission s'est rendue sur place les lundi et mardi 20 et 21 novembre 2023. Le professeur *Join-Lambert* a dû participer à la visite en ligne. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions grâce à l'accueil compétent et amical reçu du Président de la FND, le père *Brice de Malherbe*, et du Président de l'ISSR, le père *Éric Morin*.

Les membres de la Commission remercient le Président et le Directeur des deux institutions ainsi que toutes les personnes qu'elle a rencontrées, enseignants, enseignantes, étudiants et étudiantes, qui ont répondu à leurs interrogations au long des deux jours de visite (le programme des rencontres avec des membres de la FND et de l'ISSR a été ajouté en annexe du Rapport). Les rencontres ont été marquées par un climat de franchise et d'échange. Il a contribué à la rédaction de ce *Rapport d'évaluation externe*, dont la finalité est d'aider la FND et l'ISSR à progresser encore dans l'excellent travail qu'ils réalisent et à servir le dynamisme bien réel de l'institution. Les remerciements de la Commission s'adressent aussi aux dirigeants du *Collège des Bernardins*, le Directeur général, M. *Laurent Landete*, et le Secrétaire général, M. *Paul de Rochebouët*, et aux membres du personnel administratif dont a été appréciée la présence discrète et efficace.

La Commission d'évaluation externe avait proposé au Président *Brice de Malherbe* et au Directeur *Éric Morin* que les enseignants et enseignantes des

deux institutions soient réunis pour le rapide compte rendu final prévu dans la procédure de visite externe élaborée par l'AVEPRO. Les motifs principaux de cette demande étaient l'imbrication de ces deux institutions qui font partie de l'*École Cathédrale* et, en conséquence, le fait que nombre d'enseignants interviennent dans la FND et l'ISSR. Elle a été acceptée par les deux dirigeants académiques et s'est avérée justifiée, en partie par le fait qu'un nombre restreint d'enseignants y ont participé. Le Rapport d'évaluation externe sera toutefois divisé en deux parties. La première sera consacrée aux conclusions et recommandations concernant la FND et la seconde à celles concernant l'ISSR.

I

Rapport d'évaluation externe sur la Faculté Notre-Dame

Les membres de la *Commission qualité* ont évoqué la satisfaction générale de la part des étudiants de la formation donnée au sein de la FND. Ceux-ci ont la possibilité régulière, en fait deux fois par an en milieu de semestre, de donner leur avis sur les enseignements et les enseignants et, par l'intermédiaire des membres du Bureau des étudiants, d'en faire part à ces derniers. A cela s'ajoutent des moyens qui garantissent qu'au sein de la FND existe un suivi de la qualité, aidé par l'importance accordée au tutorat qui donne la possibilité de connaître la manière dont les étudiants reçoivent les enseignements. Les réunions de professeurs permettent les adaptations nécessaires de pédagogie et d'orientation. D'une manière générale, les relations entre enseignants et étudiants sont favorisées par la taille de l'établissement.

Deux rapports ont été rédigés sur la FND à la suite de deux visites de Commissions d'évaluation externe nommées par l'AVEPRO, les 15 et 16 janvier 2012 et les 21 et 22 novembre 2018. Le premier Rapport relevait le caractère d'« institution très jeune au milieu du décor des institutions académiques de l'Église de France... porteuse de tout le dynamisme théologique du Diocèse de Paris et le fait qu'elle se veut, et elle est effectivement, le lieu où l'Église de Paris assume la formation, l'entretien, le développement du *munus docendi* participé à des degrés divers par les Ministres de l'Évangile ». Les recommandations de la Commission visaient le développement des exigences et conséquences du caractère universitaire voulu et choisi par le Cardinal Lustiger lorsqu'il a obtenu l'érection du *Studium* du Séminaire de Paris en faculté ecclésiastique.

Le second Rapport saluait l'activité de la FND en fonction de la spécificité de sa conception de la pédagogie et des critères de formation de ses étudiants.

Les membres de la Commission reconnaissaient la conformité des finalités avec la Constitution apostolique *Veritatis Gaudium* et ses *ordinationes* de 2017 (ces finalités sont exprimées désormais dans l'art. 3 des statuts approuvés par la Congrégation pour l'Éducation catholique le 28 janvier 2021). Le Rapport reconnaissait la validité des « objectifs stratégiques » de la FND dans lesquels il voyait le reflet d'une « bonne dynamique de croissance de la Faculté », qui, de cette manière, atteignait « en ce moment sa vitesse de croisière » (p. 3-4). Aussi décrivait-il positivement son évolution, constatant que la FND avait suivi les recommandations du Rapport d'évaluation externe de 2012.

Ce faisant, la FND avait stabilisé et développé le second cycle de licence canonique en l'organisant en quatre branches et consolidé celui du doctorat, renforcé le Département de la recherche, augmenté le nombre des enseignants, mis en valeur l'intérêt de l'insertion de la Faculté dans le projet formateur de l'*École cathédrale* et l'installation récente dans les locaux du *Collège des Bernardins*. Elle faisait aussi un ensemble de recommandations concernant la plupart des secteurs d'activité de la FND et ses moyens d'action. En novembre 2023, la FND a remis aux Membres de la Commission de visiteurs, auteur de ce *Rapport d'évaluation externe*, la réalisation de ces recommandations, à laquelle elle a ajouté les choix dus aux circonstances faits au cours des cinq années qui séparent cette visite de celle de 2018.

Les visiteurs ont souligné devant toutes les personnes rencontrées, en particulier lors de la rencontre avec la *Commission qualité* et son Directeur le père *de Chaignon*, l'excellente qualité du *Rapport d'évaluation interne* qui leur a été remis. Rédigé et présenté conformément aux règles établies par l'AVEPRO, il est le fruit d'une élaboration à laquelle ont participé les divers membres de la FND. La partie consacrée à l'analyse SWOT et la mise à jour du plan stratégique ont présenté les forces et faiblesses de la FND avec la loyauté et l'objectivité souhaitées pour permettre aux membres de la Commission d'évaluation externe de bien comprendre les deux institutions, de préparer les rencontres et d'alimenter un dialogue entre les responsables, les membres enseignants et étudiants de la FND et eux-mêmes.

Ce dialogue, confronté aux éléments du Rapport d'évaluation interne, est source des deux recommandations suivantes et d'une question soumise à la réflexion de la Direction :

1. Une meilleure définition des exigences statutaires concernant le statut des enseignants

Dans les discussions avec les différents groupes de personnes, la Commission a vérifié la pertinence du constat lucide exposé dans le Rapport d'évaluation interne concernant la réelle disponibilité des enseignants en vue d'assurer leurs devoirs statutaires. Ces derniers sont explicitement

mentionnés dans les art. 20 et 21 des statuts de la FND à l'égard de l'enseignement. Ils doivent être rapprochés de l'art. 25 où l'on stipule que les enseignants consacrent « une part de leur temps », à côté de celui dédié « à la recherche et aux publications scientifiques », à « d'autres activités pastorales qu'ils peuvent assurer en harmonie avec leur mission d'enseignement ».

Cet article renvoie à l'art. 29 de la Constitution *Gaudium Veritatis*. Celui-ci déclare que, pour pouvoir s'acquitter de leur charge, les enseignants seront libres de toute obligation qui ne serait pas compatible avec leur devoir de recherche et d'enseignement. En application de l'article cité de la Constitution apostolique, qui appelle la mise en œuvre statutaire du principe établi, l'art. 25 des statuts de la FND précise que l'appréciation de l'*harmonie* souhaitée entre mission d'enseignement et charges pastorales relève du Chancelier, après consultation s'il le fallait, de l'ordinaire propre de l'enseignant.

Les enseignants jugent généralement comme un élément génétique de référence le fait que les personnes recevant une mission d'enseignement dans la FND aient, comme l'exprime un enseignant, « un ancrage dans la pastorale pour enrichir leurs enseignements ». Ce point avait été relevé positivement et en des termes semblables dans les deux Rapports d'évaluation externe de 2012 et de 2018. Dans la FND, la référence est explicitement constante au projet original du cardinal Lustiger qui, en effet, avait voulu que les membres du corps professoral de la future faculté soient des pasteurs du diocèse. L'Église catholique a donné une dimension institutionnelle à ce projet, dit un enseignant, quand la Congrégation pour l'Éducation Catholique a décidé en 1999 « l'érection de cette Faculté à cause de son originalité », soulignant l'enrichissement réciproque de l'expérience pastorale et de l'enseignement.

La commission a relevé que cet élément d'identité de la FND est annoncé et vécu à la fois comme un fait générateur de sa spécificité et reconnu comme comportant des limites. Qu'il y ait un problème venant de l'importance des charges pastorales exercées par des enseignants est mentionné plusieurs fois dans le Rapport d'évaluation interne. Ainsi ce dernier relève-t-il la difficulté à trouver des professeurs de théologie disponibles pour codiriger les différents départements de recherche du Collège des Bernardins (p. 6), déclare-t-il que les enseignants stables peuvent être nommés dans des missions peu compatibles avec un travail approfondi d'enseignement et de recherche (p. 6) et reconnaît-il, d'une part, que le nombre élevé d'enseignants (aux statuts différents) permet de bien accomplir la transmission des connaissances, d'autre part, que le cumul des missions de beaucoup d'enseignants (et notamment des charges pastorales des prêtres) rend insuffisante la part consacrée à la recherche (p. 8). Un enseignant a résumé

ce point de vue ainsi : « la Faculté pourrait n'être pas en phase avec la vie de l'Église d'aujourd'hui, ce qui entraîne une nécessité d'articuler les exigences actuelles d'une Faculté avec la vocation première et l'intuition originelle de cette institution ».

La situation créée par le manque de disponibilité d'enseignants n'a toutefois pas de conséquences sur la qualité de l'enseignement, bien reconnue par les étudiants. Ainsi le prouve l'enquête préalable à la rédaction de l'analyse SWOT : la question 1.2 sur l'adéquation de la formation à la préparation à un ministère ordonné ou à une responsabilité ecclésiale est suivie d'une réponse très positive (*oui* à 97,8%) et le pourcentage de satisfaction de l'apport des enseignants à la formation des étudiants interrogés est de 84,8% de *oui* sur 15, 2 % de *non*. Les rencontres de la Commission de visiteurs externes avec les étudiants des différents cycles ont confirmé l'appréciation positive de la qualité du travail des enseignants et de leur engagement dans la mission de la Faculté.

Toutefois, si la perception de la particularité du rapport entre enseignement et expérience pastorale est unitaire dans son constat, l'expression de la nécessité de trouver des remèdes aux inconvénients qu'elle entraîne est quasi unanime. Le tutorat, un point fort de la FND que l'institution réalise et développe concrètement, est apprécié par les étudiants ainsi que le confirment les rencontres de la Commission. Aucun ne s'est plaint du manque de disponibilité des enseignants mais, dans le même temps, les étudiants « reconnaissent la difficulté des enseignants qui sont occupés par ailleurs » (un étudiant).

Dans le corps professoral, on est conscient que le devoir institutionnel s'imposant aux enseignants est, selon les termes de l'art. 3 de *Veritatis Gaudium*, de « cultiver et promouvoir, grâce à la recherche scientifique », les disciplines qui sont propres à l'enseignement facultaire. La Commission qualité constate, dans sa rencontre avec la Commission des visiteurs externes, que les étudiants ne se rendent pas compte qu'il y a dans la Faculté un déficit de la recherche. Mais elle confirme que les activités pastorales des enseignants ne sont pas à juger seulement par rapport au devoir d'enseignement de leurs professeurs mais aussi à celui défini dans la première partie de l'art. 25 qui déclare que « les membres du corps enseignant consacrent normalement une part de leur temps à la recherche et aux publications scientifiques ».

La question qui se pose n'est donc pas celle de l'enseignement, pour lequel la FND exerce une activité d'excellente qualité, mais celle de la place que peuvent donner les enseignants à la recherche et aux publications, qui sont deux activités non négociables de la mission confiée à un enseignant facultaire, en priorité à ceux qui ont le statut académique de professeur. La Commission, à ce propos, a entendu le souhait qu'il y ait un budget plus

important accordé à la recherche pour favoriser la participation des enseignants à des rencontres internationales.

En conséquence, la commission recommande que soient étudiés les éléments qui forment la notion essentielle de *stabilité* qui est centrale dans le titre III de la Constitution *Veritatis Gaudium*, consacré au statut des enseignants, et de traduire son étude en déterminations statutaires. La notion concerne principalement les deux statuts de professeur ordinaire et extraordinaire dont la FND a augmenté considérablement le nombre pour atteindre un bon rapport entre enseignants et nombre d'étudiants. Pour les membres de la Commission, il est nécessaire voire urgent que, sans perdre les bienfaits d'un lien entre mission d'enseignement et expérience pastorale, soit décidé ce que signifie concrètement *avoir des enseignants stables* dans la FND.

Ainsi pourrait-on avoir un nombre de professeurs plus libérés que d'autres pour des tâches pastorales, un pourcentage du temps dédié à la recherche, un temps passé obligatoirement sur place, la publication du résultat de ses recherches, la participation à des colloques académiques tant au niveau national qu'international, l'évaluation de ces éléments par les autorités académiques et, pour reprendre une suggestion du Rapport d'évaluation externe de 2018, une année sabbatique de recherche et donc d'écriture pour certains enseignants.

La réalisation concrète des décisions prises revient pour une part à l'Archevêque de Paris. En allant dans ce sens qui, en résumé, serait le développement devenu nécessaire des moyens de développer le caractère facultaire de la FND tels que définis dans les textes normatifs universels, la Faculté prendrait place d'une manière plus visible parmi les Facultés ecclésiastiques de l'Église catholique.

2. Mieux saisir les opportunités offertes par les liens avec le Collège des Bernardins

Selon la Commission d'évaluation externe, l'enseignement et la recherche pourraient bénéficier de manière encore plus fructueuse du cadre unique dans lequel ils se déploient. En effet, le Collège des Bernardins est un cadre exceptionnel et offre un environnement plus que favorable au développement de la vie intellectuelle et culturelle. Peu de facultés (et d'ISSR) dans le monde peuvent revendiquer une telle chance. Le rapport fourni par la FND mentionne cette dimension, mais peu selon la Commission. La question actuelle pourrait être résumée ainsi, selon les mots mêmes de la direction du Collège : est-ce que ce Collège des Bernardins est plus qu'un hôte, plus qu'un simple hébergeur, plus qu'un ensemble de bâtiments ? Il va de soi que oui.

Les membres de la Commission relèvent *trois dimensions* qui mériteraient attention pour saisir la chance de cette coexistence entre les trois institutions.

Ils y voient d'abord une *émulation*. De manière évidente, c'est la recherche qui serait bénéficiaire d'une plus grande synergie. Une opportunité incontestable s'ouvrirait pour la petite école doctorale de la FND et aussi les professeurs. Les quatre groupes et les sept unités du pôle de recherche des Bernardins n'ont pas assez de liens structurels avec la FND, si ce n'est des personnes engagées à titre individuel dans les deux institutions. Ce point rejoint notre remarque précédente sur le peu de temps laissé aux enseignants pour développer leurs recherches.

Ils y voient ensuite une *chance* pour les publications académiques. Ils estiment dommage la disparition de la *Revue théologique des Bernardins* (la revue de la FND), même si ce fut pour de justes raisons (très faible nombre d'abonnés payants). L'engagement des professeurs vers la *Nouvelle revue théologique* supprime toute visibilité institutionnelle propre pour la recherche, alors que la qualité est bien présente. La Commission suggère de réfléchir à une publication commune de recherche avec le pôle de recherche du Collège des Bernardins, selon des modalités à trouver. Le groupe de professeurs et les recherches qu'ils mènent sont sans aucun doute des signes visibles de cette qualité.

Bien qu'il existe de nombreuses opportunités de publier des articles dans d'excellentes revues et maisons d'édition, le fait d'avoir une propre revue scientifique et l'implication du personnel académique dans son fonctionnement et ses publications offrirait l'opportunité de développer les activités intellectuelles de la FND. Il reste à imaginer un bon format, qui soit viable. Les membres de la Commission sont conscients que c'est une tâche difficile dans le contexte actuel de récession des publications théologiques.

Les membres de la Commission d'évaluation externe y voient enfin un *enrichissement* pour la formation des étudiants et des étudiantes et aussi pour la recherche théologique, dans la dynamique de « transdisciplinarité » souhaitée dans le *motu proprio Ad theologiam promovendam* (1er novembre 2023). Le pape François y évoque à ce sujet : « le statut de la théologie, qui est encouragée à ne pas s'enfermer dans l'autoréférentialité, qui conduit à l'isolement et à l'insignifiance, mais à se considérer comme insérée dans un réseau de relations, en premier lieu avec d'autres disciplines et d'autres savoirs. C'est l'approche de la *transdisciplinarité*, c'est-à-dire de l'interdisciplinarité au sens fort [...] D'où la tâche ardue pour la théologie d'être capable d'utiliser de nouvelles catégories élaborées par d'autres savoirs,

afin de pénétrer et de communiquer les vérités de la foi et de transmettre l'enseignement de Jésus dans les langues d'aujourd'hui, avec originalité et conscience critique. »

En relisant cette citation après deux journées de visite, il semble aux membres de la Commission qu'il y a une spécificité, un marqueur d'identité, une opportunité pour la FND d'articuler de manière plus poussée, plus approfondie ses activités d'enseignement et de recherche avec celles du Collège des Bernardins.

Il serait en effet dommage d'en rester à une seule dynamique d'ouverture culturelle et de rencontres ponctuelles dans le cadre des activités du Collège. En tenant compte de ce contexte hors du commun des autres facultés de théologie, les membres de la Commission d'évaluation externe pensent nécessaire de ne pas se laisser enfermer ou s'auto-limiter par des programmes. Une formation mieux connectée en master et en licence canonique, mais aussi en premier cycle, bénéficierait grandement aux étudiants et étudiantes.

Poursuivant cette orientation, la Commission pense qu'il serait souhaitable d'*institutionnaliser* la participation des étudiants à certaines activités du Collège des Bernardins. Nous suggérons de réfléchir à l'intégration d'un certain nombre de crédits à valider parmi les activités offertes par le Collège des Bernardins. Dans le sens inverse, le Collège des Bernardins pourrait être sollicité pour organiser des formations ou activités en vue d'enrichir la formation étudiante.

En résumé, les membres de la Commission externe d'évaluation pensent que les deux institutions (auxquelles nous ajouterons l'ISSR comme nous le dirons dans la seconde partie du Rapport) auraient intérêt à développer une synergie qui soit plus vitale et pas seulement structurelle. Ceci nécessite peut-être des changements qui dépassent le périmètre des recommandations d'un rapport pour l'AVEPRO. Mais il y a dans cette dimension un caractère unique, exceptionnel, une opportunité qui n'est pas assez déployée afin que la FND puisse assumer et valoriser sa place originale dans la région parisienne par rapport aux autres institutions de formation théologique.

Une meilleure articulation permettrait aussi peut-être de créer une sorte « d'appel d'air » pour diversifier et augmenter le recrutement étudiant. La FND étant dès l'origine d'abord conçue pour la formation des séminaristes, cette particularité ne doit pas être un frein au développement de la FND. La présence d'autres personnes consacrées et surtout de laïcs doit être prise en compte à travers l'intérêt accordé à leurs intuitions pour les recherches, notamment en lien avec les composantes du pôle de recherche

du Collège. Les futurs prêtres gagneront certainement dans cette diversité. Il semble en tout cas aux membres de la Commission d'évaluation externe qu'il y a là un potentiel encore trop peu exploité.

3. Programme de la licence et du master

L'organisation du programme est pensée en quatre « filières » : fondamentale, dogmatique, biblique et morale. Cette répartition organisant les études du master mériterait d'être réévaluée à la lumière du récent *motu proprio Ad theologiam promovendam* sollicitant une attention particulière et même une inflexion de la théologie pour la « théologie contextuelle », incluant une méthodologie « inductive ». Les membres de la Commission d'évaluation externe n'en font pas une recommandation, mais suggèrent que ce soit un point d'attention pour le prochain quinquennat.

Enfin, la Commission suggère deux recommandations ponctuelles qui émanent des rencontres avec les membres étudiants : 1) les étudiants non-séminaristes étant très peu nombreux, il faudrait veiller à ce que la circulation des informations soit fluide, et donc toujours s'assurer qu'elles ont atteint les étudiants laïcs. 2) Les étudiants pourraient profiter du programme académique *Erasmus* pour s'ouvrir à d'autres cultures et connaître d'autres universités.

II

Rapport d'évaluation externe sur l'Institut de sciences religieuses

À la demande de l'AVEPRO, qui a déjà publié deux Rapports d'évaluation externe en 2012 et en 2018, l'ISSR a préparé un *Rapport d'évaluation interne* détaillé et précis pour la visite de la Commission chargée de rédiger ce *Rapport d'évaluation externe*. Dans le document remis par l'ISSR, figurent de nombreux tableaux reprenant les résultats d'une enquête menée auprès des étudiants et étudiantes. Ce document démontre la capacité et la volonté de cette institution d'apprécier et de maîtriser les éléments essentiels de son activité exposés dans les 7 pages qui sont consacrées à la présentation des points forts et des points faibles de l'ISSR. Comme pour le Rapport concernant la FND, les visiteurs ont remercié la *Commission qualité* pour l'intérêt du travail accompli en collaboration avec les membres de l'ISSR. À ce propos, ils se demandent si un tel travail sera fait pour l'ISSR *Maryval* de Birmingham rattaché à la FND.

La Commission ne peut qu'encourager la poursuite de la réalisation du « Plan stratégique pour les 5 prochaines années », détaillé à la p. 13 du Rapport, et la continuation de la politique d'amélioration de ses activités exposée en p. 12. Le Plan s'inscrit dans une évidente progression, fruit, pour une part, des remarques et recommandations faites par les Rapports d'évaluation externes précédents, même si les membres de la Commission ont bien entendu que les avis que l'on y trouve, comme l'exprime le père Morin, « ont été contradictoires », un jugement qu'a aussi exprimé un enseignant, approuvé par les présents lors de la rencontre avec la Commission.

Les deux recommandations faites en direction de la FND dans la première partie du Rapport concernent aussi l'ISSR. La Commission n'a pas voulu les reprendre dans cette seconde partie pour éviter les redites, mais elle y renvoie. Elle invite les responsables, qu'elle remercie, à s'en inspirer pour le développement de l'activité de l'ISSR, en les adaptant aux circonstances et spécificités de l'institution.

L'étude du Rapport d'évaluation interne et le dialogue avec les divers membres de l'ISSR ont en effet confirmé que le lien entre enseignement et expérience pastorale, comme dans le cas de la FND, est considéré comme une richesse de l'ISSR mais que la charge qu'imposent les engagements extérieurs des enseignants est une potentielle limite, qui, toutefois, n'a pas d'incidence sur la qualité de l'enseignement. L'art. 15 § 2, c des Statuts de l'ISSR (un enseignant stable doit montrer « sa capacité à faire de la recherche, l'attestant en particulier par la publication de travaux adaptés à la finalité de l'ISSR ») doit permettre de trouver une définition concrète appropriée à l'ISSR. En ce qui concerne le lien aux activités du Collège des Bernardins, la Commission pense qu'il serait opportun de créer des parcours certificatifs en articulation avec le Collège, certificats crédités qui pourraient donner lieu ensuite à des dispenses dans les parcours diplômants.

Aux deux recommandations communes à la FND et à l'ISSR, la Commission ajoute les recommandations suivantes :

1. À propos de la mission de l'ISSR

Dans le Rapport d'évaluation interne et le dialogue avec les enseignants, enseignantes, étudiants et étudiantes, les membres de la Commission ont bien perçu l'attention de l'ISSR pour la double finalité/mission qui lui a été confiée lorsqu'elle a été érigée en 2010. Elle est le « service » que l'institution doit rendre à l'Église, avec une mention particulière pour la société française « marquée par une sécularisation croissante et crise qui est à la fois économique, politique, écologique et sociale » (Rapport d'évaluation interne p. 4). La double mission/finalité, décrite dans l'art. 2 des Statuts de l'ISSR

approuvés par la Congrégation pour l'Éducation catholique, concerne, d'une part, les personnes qui cherchent une vision cohérente et d'ensemble de la foi chrétienne, d'autre part, celles qui recevront ou peuvent recevoir des missions de coopération à l'exercice de la charge pastorale de ministres sacrés à l'intérieur des diocèses et, plus spécifiquement, du diocèse de Paris qui est le premier bénéficiaire envisagé de cet aspect de la mission de l'ISSR.

La commission a relevé le décalage, dont l'ISSR n'est pas responsable et qui a été présenté comme une limite apportée à sa volonté de coopération au bien du diocèse de Paris et des autres diocèses, entre la volonté de réaliser la mission de préparation de « figures professionnelles » en vue de recevoir des missions spécifiques ecclésiales et le peu de personnes envoyées par les pasteurs des communautés. La Commission a pu vérifier dans les propos des personnes rencontrées la justesse de l'affirmation exprimée dans le Rapport d'évaluation interne : « La pertinence d'un parcours diplômant pour des laïcs n'est pas toujours comprise dans les diocèses, les communautés paroissiales ou les aumôneries ».

Le décalage mentionné a été évoqué par le directeur, le père Éric Morin, qui a parlé de la « difficulté de reconnaissance de la formation donnée à l'ISSR par les pasteurs et les communautés chrétiennes », ajoutant que « très peu de pasteurs sont prescripteurs ». Le dialogue franc et ouvert que les membres de la commission ont eu avec des étudiants de l'ISSR a permis à ceux-ci (peu d'étudiants présents ayant été envoyés pour obtenir un diplôme) d'exprimer leur incompréhension devant la difficulté de reconnaissance par les pasteurs de l'investissement en temps accepté par des laïcs.

Il est hors de la compétence de la Commission d'exprimer une recommandation directe aux autorités ecclésiastiques diocésaines, encore moins du diocèse de Paris. Elle s'en tient à relever auprès des autorités académiques l'incohérence qui affecterait la volonté du diocèse si, ayant créé l'ISSR au sein de l'École cathédrale, lequel, en tant qu'institution complémentaire de la FND est un point fort de formation diocésaine, et lui ayant donné la mission décrite dans l'article 2 des statuts, n'était pas affronté pour lui-même le manque d'intérêt des pasteurs (une observation qui ne concerne pas seulement Paris) en vue d'utiliser l'opportunité que donne l'institution pour former des collaborateurs laïcs à la pastorale.

Cette remarque pourra faire l'objet de la réflexion que le Rapport d'évaluation interne envisage sur la communication de la mission de l'ISSR et de ses activités au sein du diocèse de Paris et des autres diocèses et en direction des congrégations religieuses. Il a été dit que, certains enseignants étant curés ou responsables d'aumônerie, ils peuvent devenir des intermédiaires dans la communication sur l'intérêt de l'ISSR pour la formation académique et pastorale du peuple de Dieu qui y est proposée.

2. À propos des étudiants

La satisfaction et même le plaisir que les étudiants ont d'appartenir à l'ISSR sont tangibles et favorisent un climat familial qu'entretiennent le tutorat, qui est le point fort de l'ISSR (comme de la FND), l'accompagnement par année d'étude d'un professeur référent et l'accompagnement des devoirs écrits. Relevons cette phrase d'un étudiant : « Les Bernardins (il parlait des institutions présentes dans ce lieu) c'est un état d'esprit ». La Commission a noté combien la diversité des étudiants, qui permet la rencontre entre des personnes de différents états de vie est perçue comme une richesse.

Les étudiants et étudiantes laïcs de l'ISSR sont conscients de la chance de pouvoir rencontrer dans les cours communs des futurs ministres sacrés et de pouvoir leur apporter une part de leur expérience, compte tenu du fait que beaucoup d'étudiants de l'ISSR ont une vie professionnelle et matrimoniale. Les actes de convivialité, comme le rassemblement de tous les étudiants pour un repas hebdomadaire dans le hall des Bernardins, sont un facteur de cohésion important. À ce propos, la Commission souligne les efforts des enseignants et du personnel administratif pour aider au mieux les étudiants (75 %) qui sont à temps partiel.

S'agissant de la recherche de nouveaux étudiants, il semble qu'une articulation plus structurée avec les cours publics de l'École cathédrale (comme une créditation sous condition de validation, en vue de dispenses ultérieures) pourrait conduire certains auditeurs et auditrices vers un parcours diplômant. De même, pour le campus numérique, propriété du Collège des Bernardins, le grand nombre de participants et participantes aux formations, pourrait être une source potentielle pour fournir des étudiants à la Faculté et à l'ISSR. La synergie entre le Collège des Bernardins et ces deux instances favoriserait cet échange.

Concernant la formation, à la Faculté incombe prioritairement la prise en charge des séminaristes. Les profils n'étant pas identiques, il a été remarqué que, de manière exceptionnelle, un séminariste avait d'abord suivi le parcours de l'ISSR. Il semble aux membres de la Commission que cette pratique serait à encourager pour faciliter la formation d'étudiants ayant un parcours antécédant non universitaire ou n'étant pas de langue maternelle française. Ce parcours pourrait ou non conduire au Baccalauréat en théologie. Il faudrait alors corriger une représentation qui jugerait ce parcours « infâmant » pour un séminariste, comme il a été dit lors d'un entretien.

La Commission a relevé que quelques étudiants de l'ISSR (surtout les membres de la Communauté de l'Emmanuel) ne suivent pas tout le parcours diplômant. Les membres de la Commission s'étonnent d'une telle pratique

dévalorisant ceux et celles qui ont les capacités d'obtenir le diplôme. C'est aussi une perte d'un point de vue pédagogique pour un parcours déployé en trois ans.

La Commission soutient l'ISSR dans son interpellation des communautés qui limitent la formation de leurs membres afin qu'elles révisent leur politique de formation. Elle souligne aussi l'importance pour les consacrés d'acquérir un diplôme pour laisser ouverts des parcours de formation ultérieurs. Pour les personnes les plus faibles, la Commission suggère que l'ISSR propose un certificat (crédits à définir) adapté à de tels profils, qui pourrait intéresser d'autres communautés religieuses ou sociétés de vie apostolique.

Enfin, il est heureux de constater que certains anciens étudiants de l'ISSR reviennent pour accompagner d'autres étudiants comme tuteurs. La Commission recommande de créer un espace pour les *Alumni*, anciens étudiants, qui pourrait être un atout pour l'institution. La création d'une newsletter annuelle est aussi une option possible et facile à mettre en place.

3. À propos des cours communs FND-ISSR et les cours publics de l'École cathédrale

La question des cours communs entre FND et ISSR et des cours publics donnés à l'École cathédrale a fait l'objet d'un dialogue avec les enseignants, enseignantes, étudiants et étudiantes. Sur le principe, il semble à la Commission que créer une synergie d'enseignement entre la FND et l'ISSR soit une bonne orientation. « Il n'y a pas de malaise à signaler », a-t-on entendu lors de la rencontre avec la *Commission qualité*. De fait, la rencontre avec les membres enseignants et étudiants de l'ISSR a fait ressortir le caractère « très profitable » (un enseignant) de l'interaction entre les deux institutions. La Commission est certaine qu'un bon équilibre est garanti par le fait que, selon les termes du père Morin, les cours communs sont décidés « en fonction de critères empiriques qui favorisent une bonne connexion fraternelle ».

La question de prérequis philosophiques a été posée, les étudiants de la FND ayant suivi un cycle de philosophie et pas ceux de l'ISSR. Sur ce point, les enseignants se disent conscients d'éventuels décalages. La Commission a aussi été attentive à la question des langues pour les cours d'exégèse. Les différences de niveau en langues anciennes grec et hébreu ne doivent en effet pas nuire aux étudiants de la FND qui ont les prérequis nécessaires pour un travail plus poussé des textes, ni aux étudiants de l'ISSR qui ne pourraient pas suivre faute de maîtrise des langues bibliques. Concrètement, le recours aux langues anciennes est réservé aux séminaires, auxquels ne participent pas les étudiants et étudiantes de l'ISSR.

La discussion sur la participation des étudiants aux cours publics de l'École cathédrale a révélé des points de vue divers, légitimes du reste, sur lesquels la Commission ne peut qu'encourager l'autorité académique de l'ISSR à continuer son travail de discernement, en particulier sur l'équilibre entre cours spécifiques et cours public, afin de conserver la possibilité de donner aux étudiants de l'ISSR les éléments méthodologiques dont ils ont besoin pour leur formation.

Cette question avait été soulevée dans le Rapport d'évaluation externe de 2018, reprenant une invitation du précédent Rapport d'évaluation externe de 2012 à mieux distinguer les deux formations données dans l'ISSR et dans l'École cathédrale. Le Rapport qualifiait de privilège le fait que l'École cathédrale propose des cours ouverts à tous, qui rassemblent plusieurs milliers de personnes par an, servant, comme d'ailleurs le mentionne le dernier Rapport d'évaluation interne, de première étape à beaucoup d'étudiants qui s'inscrivent par la suite à l'ISSR. Il note, en effet, que les auditeurs libres de l'École cathédrale qui suivent des cours « à la carte », choisis au gré de leurs centres d'intérêt du moment, se rendent compte au fil du temps de la nécessité du parcours plus cohérent, tel que celui proposé par l'ISSR et sont un vivier de recrutement pour l'ISSR (p. 11).

À la suite de ce Rapport d'évaluation externe de 2018, l'ISSR été attentif à cette question. Ceci explique pourquoi l'équilibre entre cours publics et cours spécifiques ne semble pas poser de problème. En effet, le Rapport d'évaluation interne ne le mentionne pas. La Commission en a toutefois entendu parler dans les rencontres avec les étudiants et étudiantes. Ont été évoquées les questions du niveau différent des étudiants dans les cours publics et les cours de l'ISSR, de la nature de l'enseignement car, disaient certains, les cours publics sont des conférences plutôt que des cours, et de la nécessité de développer des cours spécifiques.

La Commission recommande seulement à l'institution d'être toujours attentive à la question des cours communs École cathédrale-ISSR, sachant qu'elle ne doute en aucun façon que la cohérence pédagogique est de fait garantie par la préoccupation des responsables.

4. À propos du master de l'ISSR

Les membres de la Commission d'évaluation externe soulignent le remarquable travail de réflexion et de réforme du master de l'ISSR. C'est avec lucidité que les responsables ont décidé de réorienter radicalement la finalité de ce master. La mise en place d'un nouveau master « anthropologie et éducation chrétiennes » avec la Direction diocésaine de l'Enseignement

catholique de Paris est riche de potentialité. Elle vient de commencer et fera l'objet de remarques lors de la prochaine évaluation quinquennale.

31 janvier 2024

Prof. *Patrick Valdrini*, Président de la *Commission*
Prof. *Arnaud Join-Lambert*
Prof. *Marek Urban*, CSSR
M. *Mériadec Mégnigbeto*, PSS

ANNEXE

Visite de la Faculté Notre-Dame par les membres de la Commission
d'évaluation externe de l'AVEPRO

20-21 novembre 2023

Dimanche 19 novembre

18 h 30 : rencontre et dîner entre les membres de la Commission AVEPRO

Lundi 20 novembre

Le matin : Messe à l'accueil Barouillère ou à l'oratoire du Collège ;

9h00 : rencontre avec le Président de la Faculté

9h30 : rencontre avec les membres de la commission qualité

10h00 : rencontre du directeur général et de membres du conseil de direction du Collège

10h30 : pause-café

10h45 : visite du Collège et de la bibliothèque

11h30 : rencontre avec le personnel administratif de la Faculté et de l'ISSR

12h00 : rencontre avec les responsables de la recherche (département de recherche en théologie ; pôle de recherche du Collège des Bernardins)

13h00 : déjeuner entre les membres de la Commission d'évaluation externe

14h30 : rencontre avec les étudiants de Formation Initiale de la Faculté

15h00 : rencontre avec les étudiants de licence et doctorat en théologie

15h45 : pause

16h00 : rencontre avec les étudiants de Formation Doctrinale et Pastorale

16h45 : rencontre avec les enseignants de la Faculté

17h30 : pause

17h45 : rencontres individuelles

18h30 : rencontre avec le directeur de l'ISSR
19h00 : fin de la première journée de visite
19h30 : dîner entre les membres de la Commission AVEPRO

Mardi 22 novembre

8h45 : rencontre avec les enseignants de l'ISSR
9h30 : rencontre avec les étudiants de l'ISSR
10h15 : séance de travail des experts pour préparer le rapport final
12h15 : messe à Saint-Etienne-du-Mont
13h00 : Déjeuner entre les membres de la Commission AVEPRO
14h15 : rencontre avec le Président de la Faculté et le Directeur de l'ISSR
15h15 : pause
15h30 : rencontre finale avec les enseignants de la Faculté et de l'ISSR
16h15 ou 30 : Fin